

Grille de recevabilité des candidatures

Pour être recevables, les dossiers de candidatures doivent :

- porter sur un territoire répondant aux critères d'éligibilité,
- prévoir un partenariat public-privé
- présenter le contenu attendu précisé à l'article 5.3 de l'appel à projet
- répondre aux attendus de forme tels que précisés à l'annexe 5 de l'appel à projet

Les données et éléments suivants doivent être présents dans le dossier :

NOM CANDIDATURE :

Structure juridique porteuse :

Territoire	Population du territoire candidat comprise entre 20 000 et 150 000 habitants (population totale INSEE 2011) Pas de ville de plus de 30 000 habitants	
Périmètre GAL	2 EPCI minimum Territoire organisé éligible : Pays reconnu, PETR, territoire faisant l'objet d'une procédure contractuelle régionale	
Partenariat public-privé	50% minimum de membres privés dans le Comité de programmation	
Présentation et diagnostic	Présence d'une analyse AFOM sous forme de tableau	
Stratégie et objectifs	Présence de la stratégie et de ses objectifs Mention d'une des quatre thématiques « clés d'entrée »	
Fiches actions	Présence de fiches actions pour la coopération / communication / animation / évaluation	
Financement	Présence de la maquette financière formalisée 25% maximum affectés au fonctionnement et à l'animation	
Pilotage et gouvernance	Mention des modalités de concertation et de gouvernance Mention d'un minimum de moyens humains (1,5 ETP) Mention des modalités prévues pour l'évaluation	

Date de réception du dossier :

Décision :

Dossier complet

Dossier incomplet [Pièces à fournir :](#)
